

Accessibilité : MG France demande un moratoire, la CSMF un délai

Une fois n'est pas coutume, les deux syndicats sont d'accord pour contester les délais octroyés aux médecins libéraux pour mettre leurs cabinets en conformité avec les normes d'accessibilité. Les praticiens dont le cabinet n'est pas accessible aux personnes handicapées avaient jusqu'au 27 septembre pour déposer en préfecture un Agenda d'Accessibilité programmé (Ad Ap) et trois ans pour réaliser les travaux nécessaires. Constatant les nombreuses difficultés rencontrées par les médecins dans cette démarche, et en particulier les difficultés financières, MG France demande un moratoire et que les pouvoirs publics engagent « *immédiatement* » une négociation avec les médecins libéraux. Dans cette attente, le syndicat conseille aux généralistes « *de ne pas s'engager dans de coûteuses études préalables qui ne règlent aucune de leurs difficultés* » et de « *différer, dans l'attente du résultat de cette négociation, leurs démarches administratives* ». La CSMF a demandé également le report de la date butoir du 27 septembre et « *réclame des aides et un accompagnement de l'Etat pour permettre aux médecins libéraux de mettre leurs cabinets aux normes d'accessibilité dans de bonnes conditions* ».